



## COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA Communauté de Communes de Racan

Jeudi 12 avril, le Conseil Communautaire de Racan s'est réuni à Villebourg à 20h30.

**Budget Principal** : à l'unanimité, le compte de gestion et le compte administratif 2011 ont été adoptés. Après avoir décidé, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition sans augmentation, le budget prévisionnel principal 2012 a été voté avec 20 voix pour, 4 contre et 1 abstention pour un montant de 1 659 268,90€ en recettes et dépenses de fonctionnement et de 1 954 180,71€ en recettes et en dépenses d'investissement.

**Budget annexe ZA du Vigneau** : Après avoir adopté à l'unanimité, le compte de gestion et le compte administratif, le budget prévisionnel 2012 a été voté à l'unanimité avec un montant de 1 270 740,40€ en recettes et en dépenses de fonctionnement, de 1 357 168, 23€ en dépenses d'investissement et de 990 641,95€ en recettes d'investissement.

**Budget annexe ZA des Perrés** : Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, la création d'un budget annexe au budget principal concernant la zone d'activités intercommunales des Perrés. Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à un montant de 15 134,24 € et pour un montant de 215 203,07€ en recettes et en dépenses d'investissement.

**Projet dispositif jeunesse** : les fonds européens LEADER seront sollicités dans le cadre du Pays Loire Nature et d'ID en campagne du Conseil Régional pour le projet « des Forêts aux ruisseaux », action engagée par l'équipe d'animateurs jeunesse.

**Cotisations** : le Conseil Communautaire accepte de cotiser à l'ADAC (agence départementale d'aide aux collectivités), à l'ADVL (Agence pour le Développement de la Vallée du Loir) et à la mission Locale de Touraine.

**Complexe sportif** : Le Conseil Régional, le Conseil Général, la Fédération Française d'athlétisme et la Fédération Française de Football seront sollicités pour aider le financement du projet de construction d'un terrain de football et d'une piste d'athlétisme pour un montant de 899 969€ HT.

**RAM** : Le Conseil Communautaire projette de développer les activités du RAM et modifie le temps de travail de l'animatrice qui passe de 80 à 100%.

**Piscine** : La convention avec la mairie de Saint Patern Racan est renouvelée concernant la gestion et le fonctionnement de la piscine qui sera ouverte du 17 mai et jusqu'au 5 juillet tous les week-ends et jours fériés ainsi que du 6 juillet au 5 septembre tous les jours. L'ouverture aux scolaires s'effectuera du 21 mai au 5 juillet. L'entrée sera exceptionnellement gratuite le 14 juillet. Les tarifs pour la saison 2012 : - 3 ans (gratuit), - 18 ans (2€ l'entrée, 18€ carte de 10 entrées), adulte (3€ l'entrée, 25€ carte de 10 entrées), accompagnant non baigneur (1,2€ l'entrée, 10€ carte de 10 entrées), établissement scolaire (800€ par créneaux horaires, un supplément sera demandé si personnel complémentaire nécessaire).

**ZA du Vigneau** : Le Président de la commission économie propose de solliciter EDF pour réaliser un branchement pour l'assainissement et l'éclairage public sur la partie d'extension de la ZA du Vigneau. Le conseil Communautaire a accepté la proposition de réalisation d'un appel d'offres pour choisir la société qui sera chargée de la promotion de la ZA du Vigneau. Le Président informe les conseillers communautaires de l'octroi d'une subvention DETR d'un montant de 46 500€ pour la construction d'un atelier relais. Le Conseil Communautaire propose de solliciter le Conseil Général pour obtenir un financement complémentaire.

**Questions diverses** : La présidente de la commission culturelle apporte un complément d'information concernant une proposition de représentations théâtrales. Le Conseil Communautaire accepte l'achat de 2 spectacles pour un montant de 1400€. Le Président informe le Conseil, de la nouvelle politique du Conseil Général en matière de développement culturel qui nécessite pour bénéficier des aides régionales de réunir

dans un projet d'offre culturelle un territoire comprenant au moins 5000 habitants. Il est décidé d'aider à la constitution de demande de financement dans le cadre d'un groupement. Enfin il est proposé de renouveler l'opération acquisition de jeux de plein air pour les communes qui en feraient la demande.